

## **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), votre intercommunalité, s'engage pour vos transports du quotidien**

**Grand Paris Sud Est avenir (GPSEA), votre intercommunalité, n'est pas habilitée par la loi à organiser les services de transports en commun. Cette compétence revient à Île-de-France mobilités (IDFM), émanation de la région, qui définit les circuits et contracte les marchés de prestations de services avec les sociétés de transports. Pour autant, GPSEA, en dehors de la partie du territoire desservie par la RATP, participe au financement du dispositif de transports collectifs en versant chaque année une contribution de plus de 2M€ à IDFM.**

Sans la participation financière de notre intercommunalité, IDFM ne maintiendrait pas l'intégralité du service actuellement rendu dans le périmètre du réseau de bus local « Marne et Seine », qui comporte 26 lignes traversant les communes de Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Marolles, Santeny et Villecresnes.

Prenant appui sur son statut de financeur, GPSEA a décidé d'ouvrir une négociation globale avec IDFM pour améliorer quantitativement et qualitativement le service de transports collectifs qui suscite aujourd'hui de nombreux mécontentements de la part des maires, des usagers et des familles : carence de desserte dans de nombreuses communes comme celles du Plateau Briard, bus saturés, articulation déficiente des lignes entre elles, retards pour acheminer les enfants aux collèges et lycées, non-respect des fréquences de passage, etc. Tous ces dysfonctionnements sont inacceptables.

A la suite de la saisine officielle adressée à IDFM par le Président de GPSEA, Laurent Cathala, le 11 octobre 2023, une 1ère réunion de travail entre les deux institutions s'est tenue le 23 janvier 2024 sur la base de propositions préparées avec les 16 communes membres de notre intercommunalité. Ces propositions s'articulent autour de trois grands axes prioritaires : qualité de l'offre, optimisation et lisibilité du réseau de bus, renfort et développement de l'offre à l'échelle du Territoire. GPSEA a indiqué à IDFM souhaiter aboutir avant l'été. D'ici là, deux rounds de discussion sont d'ores et déjà programmés.

GPSEA est déterminé à mettre toutes ses capacités de négociations, qui ont déjà permis l'obtention d'avancées significatives dans plusieurs domaines comme le prix de l'eau (baisse de 20 à 50% de la part eau de la facture de l'utilisateur) au service de meilleurs transports publics pour nos habitants. En 2021, GPSEA a ainsi soutenu et obtenu, aux côtés des villes de Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie, le prolongement de la ligne de bus n°6 jusqu'au RER E à Champigny-les-Boullereaux.

La mobilisation de GPSEA en faveur des transports va au-delà du financement et de la négociation précédemment évoqués.

- GPSEA, qui a adopté son Plan Local de Mobilité le 12 octobre 2022, investira 6,8 millions d'euros pour contribuer au prolongement de la RN 406 jusqu'au Port de Bonneuil. Ce prolongement permettra à terme le délestage d'itinéraires départementaux actuellement fortement congestionnés, comme la RD 10.
- Dans le cadre de son Plan vélo adopté en décembre 2021, GPSEA prévoit le développement d'un maillage cyclable de plus de 200 kilomètres à horizon 10 ans, avec une attention particulière portée sur le rabattement vers les gares et le stationnement vélo à proximité de ces nœuds de transport.
- GPSEA a mis en place la politique de gratuité des parcs-relais proposée par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour l'ensemble des titulaires d'un pass Navigo annuel.
- Dans le cadre de ses investissements en matière de voirie qui mobilisent une enveloppe pluriannuelle de 72M €, GPSEA réalise des aménagements qui favorisent les déplacements multimodaux, les circulations douces et l'accueil de nouveaux transports en commun. Parmi les projets déjà menés ou en cours, on peut citer la réalisation d'une piste cyclable ainsi qu'une vélorue avenue de la Maréchale au Plessis-Trévis, l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger ou encore la réfection de la passerelle du parc urbain de Marolles-en-Brie.
- GPSEA s'engage également en faveur des mobilités actives à travers le projet de réaménagement du sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard, projet qui prévoit sur 9,3 km de long, à travers des aménagements de qualité, une desserte sécurisée et pédagogique des plaines agricoles pour tous types d'usagers, notamment piétons et cyclistes.
- Alors qu'aucune autre collectivité ne se proposait pour l'assurer, GPSEA portera la maîtrise d'ouvrage de deux pôles gares à Boissy-Saint-Léger et Sucy-Bonneuil, en vue d'y anticiper le développement de l'offre et d'en faire de véritables « éco-stations-bus », plus végétalisées et intégrées dans leur environnement urbain. GPSEA assumera également 20% du financement de ces opérations d'envergure.

GPSEA est ainsi engagé, aux côtés des communes et de nos habitants, pour améliorer le transport au quotidien, contribuant aussi au développement d'une mobilité plus durable.